



## SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

Monsieur Gaël PERDRIAU  
Maire de la Ville de Saint-Étienne  
Hôtel de ville  
BP 503  
42000 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

Saint-Étienne, le 25 mars 2025

Objet : « Préavis de grève pour le mardi 1er avril 2025 »

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article 2512-2 du Code du Travail, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne vous transmet ce préavis de grève pour le mardi 1er avril 2025 de 11h00 à 23h59 pour l'ensemble des agents de la ville de Saint-Étienne.

Nous souhaitons à cette occasion insister sur la nécessité absolue d'ouvrir des négociations sur les revendications liées à trois services en particulier issus du pôle Population.

### **Pour la direction petite enfance / éducation :**

#### **Petite enfance :**

#### ***Pour le personnel des EAJE :***

- Reconnaissance de la pénibilité par l'attribution de 6 jours de RTT compensatoires de sujétions spécifiques.
- SMAF ITD niveau 3 pour tous les agents.
- Modification du RIFSEEP :
- Passage en CG2 des CAP Petite Enfance e
- Modification des paliers sur la grille des AP en palier 2/3 contrairement au palier 1/2
- Stationnement gratuit
- Arrêt immédiat de comportements déviants et managements toxiques.
- Arrêt immédiat de toutes formes de pressions et/ou répressions liées à l'exercice du droit syndical par un élu ou mandaté de la CGT ainsi que sur l'exercice du droit de grève pour les agents.
- Équité de traitement des règles RH de la ville avec les autres services (heures supplémentaires rémunérées ou récupérées au choix de l'agent, autorisation d'absence, respect des règlements du service, entretiens professionnels, droit à la déconnexion...)
- Mise en place d'un plan de lutte contre l'inaptitude et l'usure professionnelle avec la F3SCT et la médecine préventive (bilan mi-carrière, suivi auditif plus poussé, amélioration de la qualité de vie au travail...)

- Recrutement en urgence pour palier au sous-effectif et amélioration de la qualité d'accueil des familles et des conditions de travail des agents par la création :
- Recrutement d'un poste de psychologue de crèche
- Recrutement d'un poste de psychomotricien
- Recrutement de 8 Postes d'AP/Cap pour une mise en place de renfort. (A hauteur d'un demi-poste supplémentaire sur les petites structures, et d'un poste sur les moyennes et grandes structures) afin de pouvoir respecter les taux d'encadrement et répondre aux besoins de l'enfant.
- Recrutement à égales qualifications
- Formation aux gestes qui sauvent pour tous les agents
- Développer l'apprentissage (1 apprenti par structure) AP/CAP et EJE
- Revoir les travaux en lien avec la CAF sur le FME dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail

**Pour les volantes :**

- Application du décret n°2021-1131 du 30 août 2021 rendant obligatoire l'analyse de la pratique Professionnelle
- Passage à 38h
- Dotation d'un téléphone et d'une adresse mail professionnelle
- Mise en place d'un suivi d'heures mensuelles ainsi qu'un suivi des congés
- Augmentation de la SMAF volante
- Méthode HACCP pour tous les agents amenés à passer en cuisine
- Mise en place d'une dotation vêtements de travail et EPI
- Mise en place d'une organisation pour la pose de congés.
- Réunion d'équipe régulière, et accès aux demandes formations

**Pour l'éducation :**

- Octroi SMAF palier 3 (100€) pour l'ensemble des ASR et ATSEM
- Mise en place d'une ATSEM par classe à temps plein et mettre fin au sous-effectif chronique constaté et mesurable
- Clarification des missions et du profil de poste des vacataires sur le temps méridien
- Mise en place d'une formation obligatoire « approche de l'enfant » notamment pour l'encadrement des enfants porteur de troubles et d'handicap
- Mise en place d'APP (analyse de la pratique professionnel)
- Remise des plannings de congés annuel (CP, RTT visible)
- Rappel écrit et informel du principe et des règles liés au temps annualisé ainsi que des calculs liés à l'établissement des plannings individuels
- Accès aux outils de communication (Ohris congé, Foederis, intranet, boîte mail pro, publications syndicales)
- Reconnaissance des qualifications par la valorisation financière de celles-ci
- Reconnaissance des sujétions spécifiques liées aux métiers concernés et à leur pénibilité par l'octroi de jours de sujétions supplémentaires
- Intégration dans le DU des chartes CGT portant sur les métiers d'ATSEM, ASR et AT

**Pour la direction 2S :**

- Embauche des effectifs suffisants (Animateurs, cuisines, AS et agents d'entretien et de service) pour permettre une bonne prise en charge des résident(e)s
- Remplacement à temps plein des temps partiels thérapeutiques (jours et nuits)
- Reconnaissance des sujétions particulières liées aux métiers par l'octroi de jours de sujétions
- Remplacement systématique des agents absents et ce quelque soit la cause de leurs absences
- Reconnaissance financière de la pénibilité au travail liée à ces métiers par une SMAF dédiée
- Reconnaissance des sujétions particulières liées aux métiers les plus pénibles par l'octroi de jours de sujétions
- Sécurité des agents travaillant de nuit dans les EHPAD et foyer logements
- Mise à disposition des moyens matériels suffisants

- Sécurité des agents et des personnes âgées la nuit dans les différentes structures (EHPAD, foyer autonomie)
- Respect du droit à la formation individuel et des demandes faites par les agents
- Respect et bienveillance envers les agents titulaires et les contractuel(le)s
- Favoriser un management harmonieux et bienveillant
- Respect des règles de désignations et des effectifs cibles définis
- renforcement du pool volant (agents d'entretien et de service et cuisines)

Dans l'attente de l'ouverture de négociations sincères et loyales sur ces revendications, notre organisation syndicale restera attentive au respect de l'exercice du droit de grève.

Cordialement.



Sylvain VALLA  
Secrétaire général

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT' at the top, 'CGT' in the center, and 'LES TERRITORIAUX SAINT-ETIENNE' at the bottom. The signature is a stylized, cursive 'S' followed by a long horizontal stroke.